

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 juin 2018

Date d'affichage :

5 juillet 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 28 juin le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 4), LAFOND, M. LAMY (à partir de la question n° 3), Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

absent aux questions n° 1 et 2

Mme Elizabeth MONTFORT, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2018**

QUESTION N° 7

OBJET : Chantiers d'insertion sur la Commune de Riom : convention avec Riom Limagne et Volcans

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 12 juin 2018.

Depuis de nombreuses années, la Commune de Riom a confié la mise en œuvre d'un chantier d'insertion sur son territoire, à l'association Passage Plus devenue ensuite Inserfac après une procédure de fusion absorption en date du 1^{er} janvier 2015.

Il s'agit de maintenir cette action sur la commune et de poursuivre les deux objectifs suivants ;

- L'insertion professionnelle de personnes en difficulté,
- La réalisation des missions confiées au chantier.

Depuis 2017, seules les intercommunalités sont reconnues par l'Etat pour porter des partenaires sur les chantiers d'insertion.

Aussi, les missions de l'année 2018 sont listées dans une convention entre la Commune de Riom et Riom Limagne et Volcans :

- Entretien berges ruisseaux (au droit des parcelles communales et domaine public uniquement)
- Entretien espaces végétalisés,
- Entretien chemins,
- Aménagement de clôtures,
- Travaux de peinture,
- Actions ponctuelles

Pour réaliser ces missions les associations concernées (INSERFAC et AVENIR notamment) feront leur affaire de toutes les dépenses à engager, hors matériaux, dans le cadre des missions régulières. Dans le cadre d'interventions lourdes ponctuelles, la commune pourra financer la location de gros matériels ou engins qui seront rendus nécessaires pour le bon déroulement de la mission demandée.

COMMUNE DE RIOM

Le coût moyen d'un Atelier Chantier d'Insertion sur le territoire intercommunal s'élève en 2018 à **819 915 €**. La participation de la Ville de Riom s'élève à 22 000 € annuel soit 2,7 % du coût du chantier.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention entre Riom Limagne et Volcans et la Commune de Riom et autoriser le Maire ou son représentant à la signer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 juin 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL